



### **Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É)**

Population : 159 249

Nombre d'écoles (M-12) : 63

Nombre d'élèves en M-12 : 20 131

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 1

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : ~175

## **Gouvernance et réglementation**

Bien qu'il n'existe aucune référence à l'éducation à distance dans la Loi sur l'instruction publique de 2016, conformément à la section 8 de la Loi sur l'école de 1988, il existe deux directives ministérielles concernant l'éducation à distance (c'est-à-dire la première directive ministérielle No. MD 2001-05, remplacée par la suite par la directive ministérielle No. 2008-05). Selon la MD2008-05, l'éducation à distance a été définie comme « la prestation d'un cours où l'élève et l'enseignant se trouvent séparés dans le temps ou dans l'espace, ou les deux, et au cours duquel une communication s'établit dans les deux sens, en grande partie par le biais de moyens non traditionnels. L'éducation à distance offre un éventail très large d'approches éducatives et de stratégies pour rejoindre autant les individus que les groupes. La formation à distance peut recourir à différentes technologies et différents moyens de communication incluant, entre autres, les textes imprimés, les ordinateurs, les réseaux informatiques, les télécommunications ainsi que l'équipement audiovisuel et autres ressources ». Les réglementations internes continuent d'être administrées par les directives ministérielles, lesquelles s'appliquent aux cours offerts durant une journée scolaire régulière. Ces directives soulignent également une série de croyances relatives à la nature de l'enseignement dispensé dans le cadre de l'éducation à distance.

De plus, les écoles individuelles et les districts scolaires qui participent aux programmes d'éducation à distance doivent adhérer aux règles du Guide d'éducation à distance. Ce document, mis à jour, est très spécifique quant à l'utilisation de la formation à distance par des élèves soumis à des circonstances particulières.

## **Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)**

À l'heure actuelle, il n'existe aucun programme d'enseignement à distance de la maternelle à la 12e année à l'Île-du-Prince-Édouard. Cependant, depuis février 2021, le ministère grâce à un projet pilote a mis à l'essai une école virtuelle qui se concentrait initialement sur des cours en français et qui inclura éventuellement des cours en anglais.

En vertu d'un accord interprovincial, les élèves de l'Île-du-Prince-Édouard reçoivent le financement nécessaire pour prendre des cours en ligne offerts par le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance du Nouveau Brunswick. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, il y avait 21 élèves francophone et environ 150 élèves anglophone inscrits à des cours en ligne en vertu de cet accord. À mesure que le projet pilote de l'Île-du-Prince-Édouard prendra de

l'expansion, on s'attend à ce que la participation des élèves de langue française au cours du Nouveau-Brunswick diminue au cours des prochaines années.

### **Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)**

Selon le ministère, il n'y avait aucune intention d'apprentissage mixte ou hybride (c'est-à-dire des projets ou des initiatives bien précis) réservé aux écoles publiques.

### **Apprentissage à distance**

#### *Fermeture des écoles – printemps 2020*

Les écoles de l'Île-du-Prince-Édouard ont fermé le 23 mars 2020. Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage continu a créé une page sur son site Internet contenant des ressources d'apprentissage pour chaque niveau scolaire afin d'appuyer l'enseignement à distance. L'accent était mis sur la littératie, la numératie, la santé mentale et le bien-être. Des activités éducatives pour les élèves ont été affichées sur des sites Internet et des ressources imprimées ont été offertes aux élèves ayant un accès limité à Internet. Les attentes en matière de fréquentation pour l'enseignement à distance étaient de 30 minutes par jour d'apprentissage holistique pour les élèves de la maternelle, de 45 minutes par jour pour les élèves du primaire (1<sup>er</sup> à 3<sup>e</sup> année), de 60 minutes par jour pour les élèves de l'élémentaire (4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année), de 90 minutes par jour pour les élèves de l'intermédiaire (7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année) et de deux heures par cours par semaine pour les élèves du secondaire (10<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année). Les examens standardisés provinciaux ont été annulés et des bulletins ont été remis. En juin, les enseignants devaient contacter leurs élèves et leurs parents par téléphone, vidéo ou en personne pour passer en revue et discuter les progrès des élèves (Nagle et al., 2020a).

#### *Réouverture des écoles – automne 2020*

Il n'y a eu aucun retard au début de l'année scolaire 2020-2021 qui s'est fait avec une réouverture complète et des mesures de santé intensifiées qui comprenaient l'établissement de cohorte, une distanciation physique, des entrées, sorties et pauses échelonnées pour les élèves ainsi que des panneaux pour diriger le flux de circulation. Les masques étaient obligatoires pour les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année et facultatifs pour les élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année. Les programmes d'études ont été révisés afin d'identifier les lacunes ou les résultats d'apprentissage qui n'ont pas pu être adressés au printemps alors que les écoles étaient fermées et les évaluations de l'apprentissage devaient se poursuivre normalement en donnant la priorité aux résultats d'apprentissage manqués pour les arts langagiers et les mathématiques (Nagle et al., 2020b).

#### *Année scolaire 2020-2021*

Les écoles étaient essentiellement ouvertes tout au long de l'année scolaire 2020-2021 avec de l'apprentissage en présentiel. Cependant, certaines écoles ont fermé en réaction à une augmentation du nombre de cas de COVID. Au début du mois de mai, il y a eu un verrouillage à l'échelle de la province provoquant la fermeture des écoles. Celles-ci ont ouvert à nouveau pour l'apprentissage en présentiel le 9 mai. Les élèves qui ne pouvaient pas être à l'école en raison

d'une maladie ou d'un isolement devaient effectuer des travaux en ligne et hors-lignes préparés par leur enseignant. Les attentes en matière de fréquentation pour l'apprentissage synchrone et asynchrone étaient de 60 à 80 minutes par jour pour les élèves de la maternelle, de deux heures et demie par jour pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année et pour les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, le temps de classe est resté le même que pendant une journée habituelle à l'école. La province a adopté *Google Classroom* comme système provincial de gestion de l'apprentissage et des appareils ont été livrés aux élèves dans le besoin. L'évaluation des élèves et les bulletins scolaires se sont poursuivis comme d'habitude, mais les évaluations provinciales ont été annulées pour l'année scolaire 2020-2021 (Nagle et al., 2021).

## References

Nagle, J., Barbour, M. K., & LaBonte, R. (2020a). *Documenting triage: Detailing the response of provinces and territories to emergency remote teaching*. Canadian eLearning Network. <https://secureservercdn.net/198.71.233.227/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/11/Documenting-Triage-canelearn-emergency-remote-teaching-report1.pdf>

Nagle, J., Barbour, M. K., & LaBonte, R. (2021). *Toggling between lockdowns: Canadian responses for continuity of learning in the 2020-21 school year*. Canadian eLearning Network. <https://secureservercdn.net/198.71.233.153/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2021/08/canelearn-2020-21-school-year.pdf>

Nagle, J., LaBonte, R., & Barbour, M. K. (2020b). *A fall like no other: Between basics and preparing for an extended transition during turmoil*. Canadian eLearning Network. <https://secureservercdn.net/198.71.233.227/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/11/A-Fall-Like-No-Other-canelearn-remote-teaching-report2.pdf>